Compte rendu de : Cahu (Frédérique), Un témoin de la production du livre universitaire dans la France du XIIIe siècle : la collection des Décrétales de Grégoire IX, Turnhout, Brepols (Bibliologia, Elementa ad librorum studia pertinentia ; 35), 2013.

Véronique Rouchon Mouilleron

▶ **To cite this version:**

Véronique Rouchon Mouilleron. Compte rendu de : Cahu (Frédérique), Un témoin de la production du livre universitaire dans la France du XIIIe siècle : la collection des Décrétales de Grégoire IX, Turnhout, Brepols (Bibliologia, Elementa ad librorum studia pertinentia ; 35), 2013.. Revue de l'Art, 2015, pp.69-70. halshs-01910785

HAL Id: halshs-01910785
https://shs.hal.science/halshs-01910785

Submitted on 1 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

Frédérique Cahu : Un témoin de la production du livre universitaire dans la France du XIII^e siècle : la collection des *Décrétales* de Grégoire IX. Turnhout, Brepols (Bibliologia, Elementa ad librorum studia pertinentia, 35), 2013. 528 p., 97 ill. en n. & bl., 27 planches en coul. hors texte.

Entre les XII^e et XIV^e siècles, le droit romain connaît un considérable regain d'intérêt dans la société médiévale, tant auprès des laïcs que des ecclésiastiques – législateurs, maîtres ou professionnels. Dans l'Église, le *corpus juris canonici*, d'abord constitué par le *Décret* de Gratien rédigé vers 1140, s'est vu renforcé par les *Décrétales* de Grégoire IX, publiées en 1234, seconde source éminente du droit canonique médiéval. Ces *Décrétales* rassemblent les lettres données par les pontifes romains en réponse à des questions de droit sur lesquelles ils avaient été ponctuellement consultés. Réparties en cinq livres, elles portent sur des matières variées liées à la législation de l'Église : les sources du droit ecclésiastique, la procédure judiciaire, les offices des clercs, le mariage et le droit pénal, usuellement synthétisées sous les termes *judex*, *judicium*, *clerus*, *conubia*, *crimen*. Connu également sous le nom de *Liber Extra*, parce qu'il collationne les lettres décrétales non intégrées au *Décret* de Gratien, le recueil a été compilé à la demande du pape Grégoire IX, par le frère dominicain Raymond de Peñafort, et mis en circulation auprès de toutes les universités où se dispensait un enseignement du droit.

Il s'avérait donc indispensable, pour F. Cahu, de dessiner un contour restreint à l'abondant corpus issu de cette collection fameuse. L'auteur a recensé les ouvrages produits en France à partir de 1234 et sur une durée d'un siècle environ – pour la bonne raison qu'il n'y a plus de recueil de ces lettres copié en France après le second quart du XIV^e siècle (alors que leur production est toujours vivante en Italie au-delà de cette date). Non qu'ils soient passés de mode, ils sont, au contraire, toujours en usage dans les universités. Mais le stock de *Décrétales* fabriquées dans la première période était, semble-t-il, suffisamment imposant pour continuer d'alimenter les siècles suivants. L'investigation porte sur la France au sens actuel, avec des centres universitaires comme Paris et Orléans, mais aussi Toulouse, Montpellier, Angers, et même Avignon. Pour des raisons matérielles compréhensibles, mais mal défendables scientifiquement, l'enquête s'est toutefois limitée aux exemplaires qui se trouvent actuellement conservés dans les bibliothèques de l'Hexagone. Deux cent quarante-huit manuscrits ont été dépouillés, principalement rédigés en latin, mais aussi copiés en langue vernaculaire, et la présence d'enluminures a servi de critère pour déterminer le corpus définitif. Le décor peint est très stable, puisque chacun des cinq livres et le chapitre introductif du texte ne comportent jamais plus d'une image, ce qui donne, au maximum, un total de six images par recueil. Soixante-quatorze manuscrits ont été retenus. Ils font l'objet d'un exposé soigneux (textuel, codicologique et artistique) en soixante-treize notices à la fin de l'ouvrage -mais pourquoi manque-t-il un *item*, au regard du chiffre global annoncé dans la présentation du corpus ?

L'auteur aborde, pour commencer, la typologie du *Liber Extra* en deux temps. Le premier chapitre passe en revue les centres de production du livre universitaire juridique. Paris y tient une place centrale, d'autant que son école de droit, la production et le commerce des manuscrits y sont bien documentés par ailleurs. L'enquête propose d'attribuer au couvent des Jacobins l'origine de la version vernaculaire du recueil, ce qui paraît recevable, si l'on se réfère à l'usage des livres, inventif et moderne, qu'eurent les frères prêcheurs au XIII^e siècle, et au fait que le compilateur des *Décrétales* appartenait à ce même ordre dominicain. Le second chapitre envisage le fonctionnement des ateliers de production universitaire. Ces pages examinent avec précision tous les aspects globaux d'une approche codicologique et elles s'intéressent à la culture graphique des copistes. On y trouvera aussi examinés l'usage présumé du *Liber Extra* en dehors de l'université et sa place dans les collections des prélats, des professionnels du droit, et dans les bibliothèques princières.

Dans les deux parties suivantes, le choix a été fait de décrire les peintures, non en les exposant dans l'ordre des livres, mais en les regroupant autour de deux thématiques : l'une, « politique et judiciaire », l'autre « théologique et sacramentelle ». En guise d'« entrée artistique », l'image de frontispice présente soit Grégoire IX seul, en portrait d'auteur, soit deux personnages, le pape et Raymond de Peñafort, en scène de dédicace ou de composition du recueil, soit, enfin, le moment de la présentation des *Décrétales* par le pontife aux maîtres et étudiants de l'université. L'élaboration de ce motif de l'auctorialité semble s'être décidé à Paris au cours du second et du troisième quart du siècle, avant de se diffuser dans le Nord et le Midi de la France et finalement en Anjou. Après les figures de l'*auctor* au seuil du recueil, l'analyse se porte sur le jugement et la « *litis contestatio* » (au Livre II), puis sur le procès ou la diffusion de la règle monastique (au Livre V). Ensuite, l'auteur envisage les images qui illustrent le dogme trinitaire (autour du thème du *judex* au Livre I) et celles qui disent le statut du clergé : à travers la discrimination spatiale et gestuelle entre le clerc et le laïc au cours de la messe et dans la scène d'ordination du clerc (*clerus* au Livre III). L'enquête iconographique s'achève sur le motif du consentement entre les deux époux en présence du prêtre (*conubia* au Livre IV).

De riches *indices* accompagnent utilement le texte, qui concernent les auteurs, les œuvres, les lieux, les personnes (possesseurs, libraires, personnages notables, et tous les professionnels qui gravitent autour du livre) ou encore les thèmes figurés inhérents aux images. Mais la bibliographie historique et exégétique est, regrettons-le, souvent tirée de grands dictionnaires généraux, et dès lors un peu ou franchement défraîchie. Pour prolonger cette étude sur le livre des *Décrétales*, signalons aussi l'entreprise lancée, sur internet, autour de la collation des manuscrits juridiques médiévaux par un consortium d'universités italiennes (le projet *Mosaico*) et par l'Institut historique allemand de Rome. Les résultats les plus récents sont consultables en ligne : Martin Bertram, *Signaturenliste der Hanschriften der Dekretalen Gregors IX. (*Liber Extra*)*, Rome, 2010, et *Neubearbeitung April 2014*, Rome, 2014 ; M. Bertram-Silvia di Paolo (dirs.), Decretales pictae. *Le miniature nei manoscritti di Gregorio IX (*Liber Extra*)*, Rome, 2012 [Adresse URL du Deutsches

Groupe permanent :
Ronan Bouttier,
Matthieu Leglise,
Marie-Pauline Martin,
Natacha Pernac,
Alexandre Quoi,
Véronique Rouchon Mouilleron.

Historisches Institut in Rom : http://dhi-roma.it/onlinepublikationen-dhi.html]. F. Cahu n'a malheureusement pu en tenir compte, puisque sa bibliographie est arrêtée en 2008, mais son ouvrage introduit commodément à l'actualité de la recherche sur l'histoire du livre juridique médiéval.

Véronique Rouchon Mouilleron